



Déposé le = 3 MARS 2009

- 4 MARS 2009

Scanné le _____

09-INT-199

« Politique énergétique cantonale : à la recherche de la recherche ».

Interpellation

Le Conseil d'Etat, à lire son programme de législature, affiche de hautes ambitions en matière énergétique : son « objectif numéro 2 », est : « Agir contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics ». Il est présenté de la sorte : « De manière générale, il s'agit de faire converger les politiques publiques, programmes et projets vers les objectifs de la 'société à 2000 watts' en agissant particulièrement sur l'aménagement du territoire, les constructions, la mobilité, l'efficacité énergétique et le recours accru aux énergies renouvelables ».

Toujours selon le programme de législature, la « mise en œuvre du développement durable » est présentée comme relevant « de l'initiative et de la responsabilité des départements et services ». Dans le domaine énergétique qui nous occupera ici, le programme de législature n'octroie pas à ces ambitions gouvernementales des moyens très importants. Aucune mesure spécifique n'est consacrée à l'efficacité énergétique et aux économies d'énergie. La mesure 11 « Développer les énergies renouvelables » est accompagnée de la remarque selon laquelle le fonds pour l'énergie permet de financer les mesures relatives aux ressources renouvelables. Il n'est pas étonnant dès lors qu'un rapport conjoint édité par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie et par l'Office fédéral de l'énergie, intitulé « Etat de la politique énergétique dans les cantons » montre que le Canton de Vaud attribue en 2008 à l'efficacité énergétique un montant qui est en-dessous de la moyenne fédérale de Fr. 9,44 par habitant – l'engagement le plus soutenu étant celui de Bâle-Ville, avec 49,5 francs par habitant.

Les moyens d'action de l'Etat passent par la législation et la réglementation, ainsi que par la voie financière (financement de projets exemplaires, fiscalité, mais aussi subventions). La législation énergétique vaudoise est récente et ambitieuse, ce qui est satisfaisant (même si de nouvelles conditions-cadres devront être imaginées, et même si les normes professionnelles en la matière sont, elles, et comme l'a montré le SEVEN, insuffisamment respectées). N'empêche : en dépit d'une mesure votée au budget 2009 par le Grand Conseil en faveur de l'assainissement des bâtiments, il n'y a pas beaucoup d'argent cantonal pour le domaine énergétique dans la planification financière du Conseil d'Etat ; c'est d'autant plus inquiétant que la société à 2000 watts ne se réalisera pas qu'à coups d'interventions du modeste Fonds cantonal en faveur de la production d'énergie, fût-elle indigène et renouvelable.

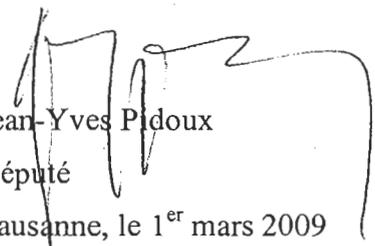
De surcroît, l'accompagnement de l'innovation et la réalisation de projets en matière d'efficacité énergétique ne peuvent pas être que prescriptifs ou que financiers. On en déduit que c'est en partenariat que ces hautes ambitions seront mises en œuvre. Outre la responsabilité déléguée aux départements et services, les partenariats existants avec des producteurs, des transporteurs, des distributeurs, des négociants d'énergie existent – et ils font l'objet d'un suivi très attentif, et parfois sourcilleux, de la part de notre Conseil. En revanche, les partenariats avec des institutions et des entreprises actives dans la recherche méritent d'être détaillés – que ce soit ceux qui sont d'ores et déjà en cours, ou ceux qui sont prévus.

La collectivité publique doit, autant que l'économie privée, pouvoir miser sur la recherche et le développement. En effet, les projets liés à la production d'énergie renouvelable, mais aussi à l'efficacité énergétique, à l'écologie industrielle, ne peuvent être développés qu'en relation

avec une recherche fondamentale et appliquée forte. Que les services compétents de l'Etat puissent bénéficier des innovations élaborées dans les Hautes écoles et les start-ups qu'elles engendrent et hébergent, paraît dès lors une condition « sine qua non » de réussite.

Je pose donc au Conseil d'Etat les questions suivantes, en le remerciant pour ses réponses :

1. Quelles sont les relations déjà existantes entre les Départements concernés (Sécurité et environnement, Infrastructures, Economie) et les Hautes écoles sises sur territoire vaudois (UNIL, EPFL, HEIG), dans les domaines liés à l'énergie ? Si elles existent, dans quelle mesure ces relations contribuent-elles d'ores et déjà à la formulation, à la concrétisation, au développement et au suivi d'une politique énergétique cantonale ?
2. Pour permettre la concrétisation de son programme de législature en matière énergétique, et étant donné que la recherche est consubstantiellement liée à la mise en œuvre des objectifs de « société à 2000 watts », quels partenariats supplémentaires avec le monde de la recherche le Conseil d'Etat prévoit-il de développer et de formaliser à l'avenir ?


Jean-Yves Pidoux

Député

Lausanne, le 1^{er} mars 2009

Ne souhaite pas développer

VB